

Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction

14 octobre 2016
Français
Original : anglais

Quinzième Assemblée
Santiago, 28 novembre-1^{er} décembre 2016
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire révisé

Document soumis par le Président

1. Cérémonie d'ouverture.
2. Ouverture officielle de l'Assemblée.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Élection des Vice-Présidents de l'Assemblée et d'autres membres du Bureau.
5. Confirmation de la désignation du Secrétaire général de l'Assemblée.
6. Organisation des travaux.
7. Table ronde sur la coopération internationale : Initiative mondiale pour le déminage.
8. Échange de vues général¹.
9. Présentation informelle des demandes soumises en application de l'article 5 et de l'analyse qui en a été faite.
10. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention :
 - a) Assistance aux victimes : conclusions et recommandations ayant trait au mandat du Comité sur l'assistance aux victimes ;
 - b) Nettoyage des zones minées : conclusions et recommandations ayant trait au mandat du Comité sur l'application de l'article 5 ;
 - c) Coopération et assistance : conclusions et recommandations ayant trait au mandat du Comité sur le renforcement de la coopération et de l'assistance ;

¹ Compte tenu du volume de travail escompté à la quinzième Assemblée des États parties, les États parties et les observateurs sont invités à se garder de faire des déclarations générales et à donner plutôt des informations actualisées sur les activités menées au titre des éléments thématiques relevant du point 10 de l'ordre du jour. En outre, les délégations peuvent, si elles le souhaitent, présenter des exposés par écrit plutôt qu'oralement.

GE.16-17846 (F) 171016 201016



* 1 6 1 7 8 4 6 *

Merci de recycler



- d) Prévention et répression des activités interdites et facilitation du respect des dispositions : conclusions et recommandations ayant trait au mandat du Comité sur le respect des obligations fondé sur la coopération ;
 - e) Destruction des stocks de mines antipersonnel ;
 - f) Universalisation de la Convention ;
 - g) Transparence et échange d'informations ;
 - h) Appui à l'application :
 - i) Rapport sur les activités, le fonctionnement et le financement de l'Unité d'appui à l'application et présentation d'un plan de travail et d'un budget pour les activités de l'Unité en 2017 ;
 - ii) Autres questions relatives à l'appui à l'application.
11. Table ronde sur la question du genre et de la lutte antimines.
 12. Examen des demandes soumises en application de l'article 5.
 13. Examen des questions que soulèvent les rapports présentés en application de l'article 7 ou qui se posent dans le contexte de ces rapports.
 14. Examen des demandes soumises en application de l'article 8.
 15. Dates, durée, lieu et présidence de la seizième Assemblée des États parties, et questions relatives aux préparatifs de la seizième Assemblée.
 16. Questions diverses.
 17. Examen et adoption du document final.
 18. Clôture de la quinzième Assemblée des États parties.
-